



Les Abymes, le jeudi 9 septembre 2010

Le collège des IA-IPR de l'Académie de la
Guadeloupe

Aux

Professeurs de Lycée (LGT, LPO)

S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
(public et privé)

REFORME DE LA CLASSE DE SECONDE

« La réforme du lycée qui sera mise en place progressivement à compter de cette rentrée ambitionne d'assurer mieux qu'aujourd'hui la réussite de chaque lycéen. Pour cela, elle vise trois objectifs :

- mieux orienter chaque lycéen en diversifiant les voies d'excellence et en rendant les parcours plus fluides ;*
- mieux accompagner chaque lycéen en lui assurant un suivi personnalisé et en lui permettant ainsi de mieux maîtriser son parcours de formation ;*
- mieux adapter le lycée à son époque notamment en mettant l'accent sur la pratique des langues, l'accès à la culture et le développement de l'autonomie des jeunes ». Extrait de la circulaire de rentrée (BO n° 11 du 18 mars 2010)*

Les nouveautés en classe de seconde :

L'enseignement disciplinaire dispensé dans le **tronc commun** est soutenu par l'**accompagnement personnalisé**. Il est, par ailleurs, enrichi par les **enseignements d'exploration** qui permettent de faire découvrir de nouveaux domaines intellectuels, voire des champs professionnels, mais ne sont pas déterminants pour le choix de la filière en classe de Première. En outre, tous les élèves peuvent bénéficier d'un **tutorat** pour les guider dans leur choix d'orientation. Des **stages de remise à niveau** seront proposés pour éviter les

redoublements. Des **groupes de compétences** sont constitués au profit des élèves pour améliorer l'apprentissage des langues vivantes

La mise en œuvre :

Elle s'effectue dans le cadre de **l'autonomie de l'établissement**. Sous l'autorité du proviseur, **le conseil pédagogique** en propose les modalités qui sont arrêtées au CA. Le travail en équipe, la co-animation ainsi que la souplesse de l'organisation sont les garants de la réussite de cette mise en œuvre.

L'accompagnement personnalisé répond aux besoins de chaque lycéen. Il s'appuiera sur l'analyse croisée des résultats d'**évaluations diagnostiques** menées dans l'ensemble des disciplines et sur des **entretiens individuels**. L'aide à l'orientation fait partie intégrante de cet accompagnement personnalisé. Ce nouveau temps pédagogique, intégré dans l'horaire des élèves, est **distinct des heures de cours**.


L'accompagnement des équipes et des établissements

Des formations à public désigné, interdisciplinaires, sont prévues dans le cadre du PAF avant les vacances de la Toussaint. Elles concernent l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration. Les établissements ont la possibilité de faire des demandes de formation sur site adressées à la CREFOC sur des thèmes bien identifiés. Les réunions d'équipes disciplinaires animées par les inspecteurs seront aussi l'occasion d'aborder ces deux aspects de la réforme.

Ressources et outils

Des ressources et des outils numériques sont mis à la disposition des enseignants sur les sites institutionnels et académiques. Vous consulterez Eduscol, site de référence, eduscol.education.fr lequel propose des ressources numériques.

Pour le collège des IA-IPR, le doyen


Michel ZENON